

MAIRIE de TURRETOT

Place de Caux

76280 TURRETOT

**EXTRAIT du REGISTRE des
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE du mardi 11 avril 2023

2023-32

| NOMBRE de MEMBRES | | |
|-------------------|------------|---------|
| En Exercice | Présents | Votants |
| 15 | 13 | 13 |
| | Pour : 13 | |
| | Contre : 0 | |
| | Blanc : 0 | |

Date de la convocation

3 avril 2023

Date d'affichage

3 avril 2023

Objet :

**Tarifs de la garderie
périscolaire-année
scolaire 2023 2024**

Acte rendu exécutoire

après transmission en Préfecture

le

et publication ou notification

du

Madame Le Maire



Thérèse BARIL

La Secrétaire de séance



Astrid VERDIERE

L'an deux mil vingt-trois le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Turretot, en séance publique sous la présidence de Mme Thérèse BARIL, Maire

Présents : Thérèse BARIL, Astrid VERDIERE, Nicolas DUMINY, Isabelle MALVAULT, Patrick LECOURT, , Philippe DURECU, Alain BALZAC, Ludovic HARDY, Sophia BARIL, Laurence STENGEL, Isabelle LASNIER, Ludivine CORREIA, Vanessa TRAMOUILLE.

Absents excusés: Vincent LEMAITRE, David OLINGUE

Secrétaire de séance : Astrid VERDIERE

Madame le Maire a rappelé aux membres du conseil municipal les tarifs de l'année scolaire 2022/2023 pour la garderie périscolaire.

Compte-tenu que chaque année la commune prend en charge le déficit entre les dépenses et recettes,

Considérant que les charges viennent à augmenter,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2023-2024 pour la garderie périscolaire à :

Tranche A : (quotient familial inférieur ou égal à 600) :

-Forfait matin : 2.60€

-Forfait après-midi : 4.10€

-Forfait après-midi enfant allergique : 3.40€ (uniquement avec certificat médical et protocole)

Tranche B : (quotient familial supérieur à 600) :

-Forfait matin : 2.90€

-Forfait après-midi : 4.60€

-Forfait après-midi enfant allergique : 3.80€ (uniquement avec certificat médical et protocole)

Frais de dossier : 17€ par famille et par année scolaire

En cas de plus de deux retards, pénalité forfaitaire de 10€ en plus des tarifs ci-dessus.